Mission Permanente
du Royaume du Maroc

Genève

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

بجنيف

10

20ème session du Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel

Examen de la Slovénie

****

Intervention de la délégation marocaine

Mr. HASSAN EL MKHANTAR

Genève, le 4 novembre 2014

Monsieur le Président

Je voudrais, tout d'abord, remercier la délégation de la Slovénie pour son rapport national présenté, ce matin, devant notre Groupe de travail.

Ma délégation a pris note des informations concernant les mesures prises pour la mise en œuvre des recommandations acceptées par la Slovénie lors de son examen de 2010.

Ma délégation a pris note de la politique de la Slovénie en matière de renforcement du cadre institutionnel pour la promotion et la protection des droits de l'Homme, notamment, par la mise en place de l'Institution du Médiateur pour les droits de l'Homme, chargé d'enquêter sur les plaintes impliquant des Administrations publiques ou des agents étatiques.

Ma délégation salue la révision du code pénal et l'inclusion de certains amendements, notamment, ceux se rapportant à la traite des êtres humains, à l'exploitation sexuelle des mineurs ainsi qu'à l'incitation à la haine, à la violence et à l'intolérance fondées sur des motifs de genre, de race ou de religion.

Le Royaume du Maroc salue les mesures prises par la Slovénie pour intégrer l'éducation et la formation aux droits de l'Homme dans les programmes scolaires et les modules de formation pour les unités de police et les employés des services sociaux, conformément aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'Homme.

Dans un contexte mondial marqué par la recrudescence d'actes d'intolérance et d'incitation à la haine religieuse, la liberté de religion, renforcée par les dispositions du Code pénal permettrait d'apaiser les tensions, de renforcer le dialogue interreligieux et d'assurer un climat d'entente et de respect mutuel.

A cet égard, ma délégation recommande à la Slovénie de :

- Renforcer les mandats du Médiateur pour les droits de l'Homme et du Défenseur du principe de l'égalité et d'éviter les éventuels chevauchements dans l'exécution de leurs mandats respectifs.
- Poursuivre sa politique visant à établir un climat de confiance entre les différentes religions dans le pays
- Poursuivre ses efforts en vue d'une mise en œuvre effective de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'Homme.

Je vous remercie